

LA LOI EGALIM : DES REPAS SAINS ET RESPONSABLES POUR TOUS !



Saviez-vous que depuis le 1er janvier 2022, la loi EGalim impose aux restaurants collectifs publics de vous offrir des repas préparés avec **au moins 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de Bio** ?

Pour savoir si le restaurant scolaire de vos enfants ou la maison de retraite de vos grands parents ont déjà appliqué ces changements, il suffit d'un clic sur



ma cantine ma-cantine.agriculture.gouv.fr



pour le découvrir !



Faites entendre votre voix pour une alimentation équilibrée et durable !

Chers parents, votre rôle est capital.

Encouragez les restaurants scolaires à respecter la loi EGalim et offrez à vos enfants de bons repas. Pour cela, parlez-en à l'association des parents d'élève, faites part de votre volonté aux écoles, à vos élus municipaux. Manger mieux, c'est éduquer nos petits gourmets aux saveurs authentiques et à la qualité des mets. Pour certains, le déjeuner à l'école est le seul repas de la journée, autant le rendre bon et sain !

Il en va de même pour les EHPAD et les hôpitaux !



Oui au bio, sans bousculer votre budget !

De nombreuses collectivités de la région ont dépassé les 20% de bio dans leur restauration sans pour autant pratiquer des prix de repas élevés. Votre commune peut contribuer à cette transition alimentaire !

Bon à savoir, l'Etat propose aux collectivités rurales de moins de 10000 habitants un soutien au dispositif de tarification sociale « repas à 1€ ».

Manger sain, c'est à la portée de tous !



Faites le bon choix pour l'avenir de vos enfants, de vos proches et de la planète !



Flyer en ligne

Retrouvez plus d'informations sur ma-cantine.agriculture.gouv.fr et sur www.territoirebioengage.fr

Création et diffusion par INTERBIO des Pays de la Loire - Ne pas jeter sur la voie publique - impression PEFC

 **Label Territoire BIO Engagé : Votre commune au sommet de la bio !**

Votre cantine est déjà sur la voie de l'excellence ? Si votre restaurant collectif dépasse la loi EGalim avec 22% de produits bio, alors votre commune peut prétendre au label Territoire BIO Engagé :

une reconnaissance de l'engagement de votre collectivité en faveur du bio et un soutien sans faille aux agriculteurs !

Faites entendre votre voix pour que le label Territoire BIO Engagé fleurisse dans votre ville !

Ce label est délivré par INTERBIO Pays de la Loire, interprofession Bio de la région.

